



Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports

4 et 5 mai 2010 - Cannes

DOSSIER PARTENAIRE



LE
RENDEZ-VOUS
DE CANNES

Contact

Aurélié AMOUROUX

CL Communication

BP 103 – 69643 Caluire cedex

Tél : 04 78 08 42 74 – Fax : 04 78 08 42 23

Mail : amouroux@clcom.fr

SOMMAIRE

Thème du Rendez-Vous p. 2

Présentation du Rendez-Vous p. 3

Déroulement du Rendez-Vous p. 4

Le lieu du Rendez-Vous p. 5

Formules de partenariat p. 6

- ▶ Espace d'Exposition
- ▶ Logo sur la signalétique du Rendez-Vous
- ▶ Logo dans l'amphithéâtre
- ▶ Insertion d'une page de publicité dans le programme remis sur place
- ▶ Réservation d'un salon privatisé pendant la durée du Rendez-Vous
- ▶ Table réservée pour les déjeuners
- ▶ Table réservée pour le dîner de gala

NOUVEAUTÉS

- ▶ Blocs notes marqués de votre logo, remis à l'entrée de l'amphithéâtre
- ▶ Clé USB de votre société remise à l'accueil
- ▶ Remise des malles congressistes
- ▶ Insertion de documents dans la mallette congressiste
- ▶ Diffusion d'un film publicitaire dans l'amphithéâtre avant les séances
- ▶ Sponsorisation d'une tombola

Bulletin de réservation des formules de partenariat p. 15

Conditions générales de vente p. 16

Thème du Rendez-Vous

Le 1^{er} Rendez-vous de l'Assurance Transports a attiré en 2009 les leaders d'opinion ainsi que les partenaires privilégiés de la Profession.

Nous offrons à nos partenaires l'occasion unique de **COMMUNIQUER** et de **PROMOUVOIR** leurs solutions, offres et services.

Le Rendez-vous de l'Assurance Transports est donc l'événement incontournable de la Profession à ne pas rater.

Pour cette seconde édition, le Rendez-Vous de l'Assurance Transports traitera le thème :

ROUGH SEAS AHEAD ?

Ce thème sera développé au cours de :

10 séances plénières animées par Philippe Chalmin, Professeur, Directeur du Master Affaires Internationales – Université Paris-Dauphine

Présentation du Rendez-Vous

↳ Rendez-vous international et annuel à l'initiative du Marché Français de l'Assurance Transports.

↳ Rendez-vous organisé par Le CESAM : Comité d'Etudes et de Services des Assureurs Maritimes et Transports.

↳ Rendez-vous conçu autour de conférences d'un haut niveau technique et scientifique et d'un thème d'actualité.

↳ Rendez-vous destiné à tous les acteurs du Marché Mondial du Transport et de l'Economie.

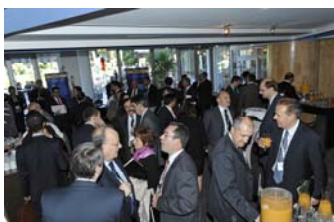


Le 1^{er} Rendez-Vous de l'Assurance Transport en chiffres

- ↳ **374 participants**
- ↳ **40 nationalités représentées**

Objectifs du Rendez-Vous de l'Assurance Transports

- ↳ Réunir plusieurs centaines de participants français et étrangers dans un environnement d'exception.
- ↳ Présenter aux assureurs, chargeurs, armateurs et partenaires de la Profession une vision synthétique et prospective de leur environnement professionnel.
- ↳ Offrir aux partenaires une occasion privilégiée de communiquer et de promouvoir leurs solutions, offres et services auprès d'une assemblée ciblée et concernée : leaders d'opinion, décideurs, ...



Déroulement du Rendez-Vous

Mardi 4 mai 2010

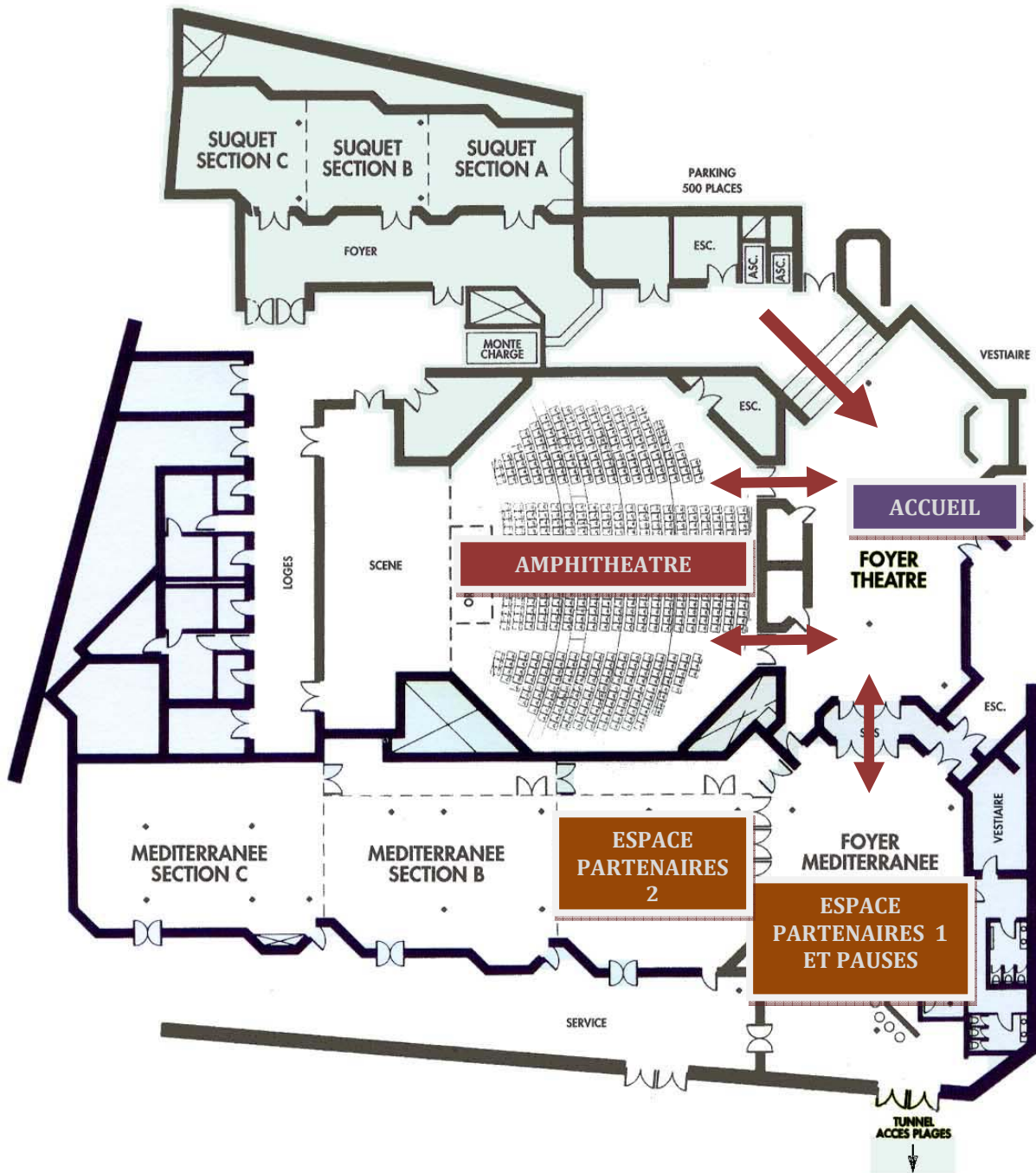
- 08h30** **Accueil**
- 09h 00 Ouverture du 2^{ème} Rendez-Vous par Patrick LE CERF, Président du CESAM
- 09h 15 Présentation du thème 2010 par Philippe CHALMIN, Professeur, Directeur du Master Affaires Internationales – Université Paris-Dauphine
Etat conjoncturel du monde et des échanges par Philippe CHALMIN
- 10h45-11h15** **Pause café dans l'espace partenaires**
- Conjoncture du fret dans un marché cyclique
- 12h 30 / 14h 30** **Déjeuner buffet**
- 14h 30 Piraterie : risques et stratégies
Nouvelles routes maritimes
- 16h00-16h30** **Pause café dans l'espace partenaires**
- État des marchés dérivés - Financement du risque pétrole
- 17h45 Fin des plénières
- 19h45** **Soirée de gala au Palm Beach Casino**

Mercredi 5 mai 2010

- 08h30** **Accueil**
- 09h00 Solvency II
Nouvelles démarches coopératives
Sinistralité avec les nouvelles données de gestion
- 11h15-11h45** **Pause café dans l'espace partenaires**
- Nouvelle donnée dans le droit maritime
- 12h45 / 14h45** **Déjeuner buffet**
- 14h45 Risk management : choix et actions – Management du risque transport
- 17h00** **Fin de la conférence**

Le lieu du Rendez-Vous

Vous pourrez découvrir plus en détail le **PALAIS STÉPHANIE** en consultant le site <http://hotel-palais-stephania-cannes.com/>



Formules de partenariat

1. Espace d'exposition
2. Logo sur la signalétique du Rendez-Vous
3. Logo dans l'amphithéâtre
4. Insertion d'une page de publicité dans le programme remis sur place
5. Privatisation d'un salon pendant la durée du Rendez-Vous
6. Table réservée pour les déjeuners
7. Table réservée pour le dîner de gala
8. Blocs notes marqués de votre logo, remis à l'entrée de l'amphithéâtre
9. Clé USB de votre société remise à l'accueil
10. Remise des mallettes congressiste
11. Insertion de documents dans la mallette congressiste
12. Diffusion d'un film publicitaire dans l'amphithéâtre
13. Sponsorisation d'une tombola

Toutes ces formules de partenariat ont été conçues et mises en place pour vous permettre :

- ↪ D'associer votre société à une manifestation de prestige
- ↪ D'obtenir une visibilité avant, pendant et après le Rendez-Vous auprès d'une population ciblée
- ↪ De nouer des relations commerciales dans un environnement convivial propice à l'échange et à la réflexion

Objectifs visés :

- ↪ Rencontrer les leaders d'opinion des professions du transport et les acteurs clés de l'Assurance : courtiers et compagnies.
 - ↪ Proposer aux professionnels présents vos offres et services : tant auprès des assureurs que des dirigeants des Entreprises liées au Transport.
 - ↪ Mettre en avant vos compétences en matière de conseils et de techniques.
-

1. Espace d'exposition

L'espace d'exposition est le pivot central et le point de rencontre permanent de votre société lors du Rendez-Vous de l'Assurance Transports.

Caractéristiques techniques des espaces d'exposition

- ▶ Mobilier (tables et chaises)
- ▶ 1 signalétique autoportante comportant le logo de votre société et les informations que vous souhaitez mentionner

Tarifs	8 000 €HT
--------	-----------

Le prix comprend

- ▶ Location de la surface au sol pendant la durée du Rendez-Vous
- ▶ Espace équipé selon les caractéristiques ci-dessus
- ▶ Nettoyage quotidien
- ▶ La mise en place des cafés d'accueil et pauses au sein de votre espace
- ▶ L'insertion du logo de votre société sur l'ensemble des documents de communication en amont du Rendez-Vous
- ▶ 2 inscriptions pour vos collaborateurs (hors hébergement)

Ce prix ne comprend pas

- ▶ Mobilier supplémentaire
- ▶ Alimentation électrique et bloc disjoncteur
- ▶ Ligne téléphonique et accès Internet

2. Logo sur la signalétique du Rendez-Vous

Caractéristiques

- Insertion de votre logo sur les banniers signalétiques disposés à l'accueil, dans le hall d'exposition, devant l'amphithéâtre et les salles de travail.
- Augmentation de la visibilité de votre Société sur l'ensemble des espaces du Rendez-Vous.

Tarif de l'insertion 1 200 € HT

Remarques

- ⇒ Logo à transmettre avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)
- ⇒ Fichier haute définition (PDF ou EPS) fourni par vos soins
- ⇒ Adresse d'expédition du fichier : amouroux@clcom.fr

3. Logo dans l'amphithéâtre

Caractéristiques

- Insertion de votre logo sur les kakémonos disposés de part et d'autre de la scène.
- Accentuation de la visibilité de votre Société lors des séances de travail dans l'Amphithéâtre
- Association de l'image de votre Entreprise à l'actualité qui sera analysée et traitée lors de ces séances

Tarif de l'insertion 1800 € HT

Remarques

- ⇒ Logo à transmettre avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)
- ⇒ Fichier haute définition (PDF ou EPS) fourni par vos soins
- ⇒ Adresse d'expédition du fichier : amouroux@clcom.fr

4. Insertion d'une page de publicité dans le programme

Caractéristiques

- Un CARNET DE BORD est remis à chaque participant dès son arrivée : programme des séances de travail, horaires, plan des espaces, informations pratiques, ..., tout est répertorié.
- Il permet de marquer la présence de votre Société pendant le Rendez-Vous et d'annoncer par le biais de votre insertion les événements qui se dérouleront sur votre espace de rencontres.

Tarif de l'insertion 1 000 € HT

Remarques

- ⇒ Les caractéristiques du document vous seront communiquées ultérieurement.

5. Privatisation d'un salon pendant le Rendez-Vous

Caractéristiques

- Dans le cadre du Rendez-vous et afin de privilégier les temps d'échanges et de rencontres des pauses, nous vous proposons la mise à disposition d'un espace qui vous permettra de réaliser des petits-déjeuners de travail, présentations,
- Signalétique personnalisée placée à l'entrée de la salle.

Tarif de la réservation 3 000 € HT

Remarques

- ⇒ Logo et informations à transmettre avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)
- ⇒ Fichier haute définition (PDF ou EPS) fourni par vos soins
- ⇒ Adresse d'expédition du fichier : amouroux@clcom.fr

6. Table réservée pour les déjeuners

Vous avez la possibilité de réserver une table lors des déjeuners du mardi 4 et du mercredi 5 mai, afin d'inviter quelques clients ou prospects présents au Rendez-Vous de l'Assurance Transports. Cette table, personnalisée avec votre logo, vous permettra de déjeuner de façon privilégiée avec les personnes de votre choix.

Caractéristiques

- ▶ Table de 8 à 12 couverts (à confirmer ultérieurement) pour un contact direct et privilégié, lors des déjeuners du mardi 4 et mercredi 5 mai.
- ▶ Mise à disposition au préalable du fichier des participants inscrits afin que vous puissiez procéder à vos invitations
- ▶ Table identifiée au nom de votre société
- ▶ Coupe de champagne offerte à chaque convive

**Formule exclusivement réservée aux sociétés disposant
d'un espace d'exposition**

Tarif par table pour les 2 déjeuners 1 200 € HT

Remarque : seuls les participants inscrits au Rendez-Vous de l'Assurance Transports pourront avoir accès à l'Espace Déjeuner (contrôle badge). Si vous souhaitez convier à déjeuner des personnes non inscrites au Rendez-Vous de l'Assurance Transports, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer afin que nous vous indiquions les conditions.

Remarques

- ⇒ Logo à transmettre avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)
- ⇒ Fichier haute définition (PDF ou EPS) fourni par vos soins
- ⇒ Adresse d'expédition du fichier : amouroux@clcom.fr

7. Table réservée pour le dîner de gala

Vous avez la possibilité de réserver une table lors du dîner de gala du mardi 4 mai, afin d'inviter quelques clients ou prospects présents au Rendez-Vous de l'Assurance Transports. Cette table, personnalisée avec votre logo, vous permettra de dîner de façon privilégiée avec les personnes de votre choix.

Caractéristiques

- ▶ Table de 8 à 12 couverts (à confirmer ultérieurement) pour un contact direct et privilégié, lors du dîner de gala du mardi 4 mai.
- ▶ Mise à disposition au préalable du fichier des participants inscrits afin que vous puissiez procéder à vos invitations
- ▶ Table identifiée au nom de votre société

Formule exclusivement réservée aux sociétés disposant d'un espace d'exposition

Tarif par table pour le dîner	1 200 € HT
--------------------------------------	-------------------

Remarque : seuls les participants inscrits au Rendez-Vous de l'Assurance Transports pourront avoir accès au dîner de gala (contrôle des listes). Si vous souhaitez convier à dîner des personnes non inscrites au Rendez-Vous de l'Assurance Transports, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer afin que nous vous indiquions les conditions.

Remarques

- ⇒ Logo à transmettre avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)
- ⇒ Fichier haute définition (PDF ou EPS) fourni par vos soins
- ⇒ Adresse d'expédition du fichier : amouroux@clcom.fr

8. Blocs notes marqués du logo de votre société

Distribution à l'entrée de l'amphithéâtre d'un bloc notes marqué du logo de votre société.

Formule de partenariat **réservée à un partenaire exclusif** (fabrication par nos soins)

Tarif 1 500€ HT

Remarques

- ⇒ Logo à transmettre avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)
- ⇒ Fichier haute définition (PDF ou EPS) fourni par vos soins
- ⇒ Adresse d'expédition du fichier : amouroux@clcom.fr

9. Clé USB de votre société remise à l'accueil

Remise à l'accueil du congrès de la clé USB de votre société.

Chargement du document de votre choix sur la clé (500 clés à fournir déjà chargées).

Proposition réservée à un partenaire exclusif.

Tarif 2500€ HT

Clés à faire livrer avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)

Adresse d'expédition :

Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports
c/o CL Communication
BP 103
Immeuble Sextant
150 Grande rue de St Clair
69300 Caluire
Tél : 04 78 08 42 74

10. Remise des malles congressistes

Caractéristiques des malles

Lors de son arrivée, chaque congressiste recevra une mallette contenant le programme de la manifestation, ainsi que tous les documents relatifs au Rendez-Vous.

Cette mallette peut être personnalisée au logo de votre société.

Proposition réservée à un partenaire exclusif.

Tarif des malles

Echange marchandise
Mise à disposition des malles et livraison assurée par vos soins

Quantité à prévoir

500 exemplaires

Remarque

- ▶ Le modèle des malles devra être validé par le CESAM
- ▶ Livraison des malles :

Avant le 28 février 2010

(L'adresse de livraison vous sera communiquée ultérieurement)

11. Insertion de documents dans la mallette congressiste

Caractéristiques

Possibilité d'insérer une documentation de présentation de votre société, produits ou services, dans la mallette remise sur place aux congressistes.

Le document est limité à 8 pages d'un format A4 maximum.

Tarif de l'insertion 1000 € HT

Remarques

Livraison des **500 exemplaires** assurée par vos soins **avant le 1^{er} avril 2010** (*adresse de livraison communiquée ultérieurement*).

Insertion des documents dans les mallettes assurée par nos soins.

12. Diffusion d'un film publicitaire dans l'amphithéâtre

Caractéristiques

- Nous vous proposons de diffuser votre spot publicitaire dans l'amphithéâtre en début de chaque séance plénière du mardi et du mercredi ainsi qu'aux retours des pauses
- Communication visant à **renforcer la notoriété** de votre Société
- Nombre de passages minimum : 5
- Durée maximum du spot : 30 secondes

Tarif des diffusions 1 800 € HT

Remarques

Le nombre de spots étant limité, nous vous informons que la priorité sera donnée aux réponses les plus rapides. Formule exclusivement réservée aux sociétés présentes sur un stand.

⇒ Fichier haute définition fourni par vos soins (MPEG2 DVD, pour lecteur DVD)

À faire livrer avant le 1^{er} avril 2010 (dernier délai)

Adresse d'expédition :

Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports
c/o CL Communication
BP 103
Immeuble Sextant
150 Grande rue de St Clair
69300 Caluire
Tél : 04 78 08 42 74

13. Sponsorisation d'une tombola

Caractéristiques

Possibilité d'offrir un prix dans le cadre d'un tirage au sort (valeur du lot au minimum supérieure à 10 000€ HT).

Un bulletin de participation sera distribué à chaque participant à son arrivée. Les bulletins seront à déposer le mardi 4 mai dans une urne disposée sur votre stand.

Remise du prix que vous aurez mis à disposition dans le cadre du tirage au sort qui se déroulera le mardi 4 mai à l'occasion de la soirée de gala.

Échange

Remarques

Partenariat exclusif.

Si cette prestation vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter avant le 1^{er} avril 2010 :

Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports
c/o CL Communication
Aurélie AMOUROUX
Tél : 04 78 08 42 74
Mail : amouroux@clcom.fr

Bulletin de réservation des formules de partenariat

Vous trouverez sur la page suivante un bulletin de réservation pour les différentes formules de partenariat qui vous sont proposées.

Afin de valider votre réservation, nous vous remercions de bien vouloir retourner ce bulletin à :

Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports
c/o CL Communication – Aurélie AMOUROUX
150 Grande Rue de St Clair - BP 103 – 69643 Caluire cedex
Tél : 04 78 08 42 74 – Fax : 04 78 08 42 23
Mail : amouroux@clcom.fr

**Les espaces d'exposition seront affectés par ordre d'arrivée
des bulletins de réservation.**

La réservation d'une formule de partenariat est conditionnée par la réception du bulletin de réservation accompagné de l'**acompte de 50% du montant total TTC. Le solde** devra être payé au plus tard le **15 AVRIL 2010**

Les chèques de règlement devront être libellés au nom du : CESAM

Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports RÉSERVATION PARTENAIRES

A retourner accompagné du chèque d'acompte à :

CL Communication – 150 Grande Rue de St Clair - BP 103 – 69643 Caluire cedex
Tél : 04 78 08 42 74 – Fax : 04 78 08 42 23 – Mail : amouroux@clcom.fr

Prestation	Détail	Prix en € HT	Choix / Nb	Total en € HT
Espace d'exposition	Mobilier, signalétique, cafés d'accueil et pauses, logo de votre société sur les documents de communication en amont du Rendez-Vous, 2 inscriptions pour vos collaborateurs (hors hébergement)	8 000€ HT	
Logo signalétique	Sur banners	1 200€ HT	
Logo amphithéâtre	Sur kakémonos	1 800€ HT	
Insertion publicité	Dans guide du RDV	1 000€ HT	
Salon Privatisé	Sur la durée du RDV	3 000€ HT	
Table réservée	Déjeuners 4 et 5/05	1 200€ HT
Table réservée	Dîner de gala . 4/05	1 200€ HT
Blocs notes	Blocs personnalisés	1 500€ HT	
Clés USB	Remises accueil	2 500€ HT	
Mallette	Échange	Échange	
Insertion mallette	1 document	1 000€ HT	
Diffusion spot pub.	Dans l'amphi. avant chaque séance	1 800€ HT	
Tombola	Fourniture du prix	Échange	

Mme / M. Société Adresse CP Ville Tél Fax Mail	
---	--

Total € HT	
TVA 19,6%	
Total € TTC	
Acompte 50%	
Solde à payer au 15/04/10	

**Chèque à établir au nom du :
CESAM**

Fait à :
Le :

Cachet et signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Procédures de réservation

La demande de partenariat doit être faite en complétant le bulletin de réservation joint page 15 et en l'adressant à

CL Communication – BP 103 – 150 Grande Rue de St Clair – 69643 Caluire cedex.

Seules les demandes de réservation accompagnées d'un chèque d'acompte, libellé au nom du CESAM et représentant 50% du montant total TTC des prestations réservées, seront enregistrées.

A réception CL Communication vous confirmera votre réservation.

Attribution des stands

Les espaces d'exposition seront attribués par ordre d'arrivée des réservations et en fonction des emplacements disponibles à la date de réception.

Règlement : Conditions d'admission et de participation

Art.1. : Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement intérieur et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes les nouvelles dispositions imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Art.2. : Les demandes de réservation, signées par l'exposant ne seront valables que si elles sont formulées sur le bulletin de réservation officiel et sont accompagnées d'un acompte dont le montant est fixé à 50% du montant total TTC de la réservation.

Le solde est dû au plus tard le 15/04/2010 ; à défaut l'organisateur se réserve le droit de disposer des surfaces.

Art.3. : Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas le postulant ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation.

Art.4. : Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du Palais une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation.

Art.5. : Toute distribution de publicité ou de tract ne pourra être effectuée que sur le stand du partenaire.

Art.6. : Au cas où le partenariat ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture du Rendez-vous de l'Assurance Transports le 4 mai 2010, le Comité d'Organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de l'espace d'exposition et ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un partenaire avant le 1^{er} avril 2010, le Comité d'Organisation conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50% reçu. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes due reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

Art.7. : Les partenaires prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge. Ils seront responsables directement vis-à-vis du Palais, le Comité d'Organisation ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

Art.8. : Le plan des espaces est établi par le Comité d'Organisation qui répartit les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants.

Art.9. : Si le Comité d'Organisation se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation n'est recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Règlement : Installation et décoration des stands

Art.10 : Les espaces attribués devront être occupés par le partenaire au plus tard le 4 mai 2010 à 8 heures. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Art.11 : Les exposants devront obligatoirement respecter, en ce qui concerne l'aménagement des espaces, les surfaces qui leur seront fournies avec le dossier technique. Les installations ne pourront dépasser la hauteur de 2,50 mètres (sauf dérogation accordée par le comité d'organisation).

Art.12 : Tous les espaces d'exposition devront être complètement aménagés et les articles exposés mis en place pour le 4 mai 2010 à 8 heures. Le matériel d'emballage devra être évacué à l'extérieur de l'exposition dans les meilleurs délais. Chaque partenaire pourvoit lui-même au transport, à la réception et au stockage des matériels qui lui sont destinés. Toute infraction à ces dispositions sera sanctionnée.

Art.13 : Les partenaires devront se conformer aux instructions du Palais et du régisseur technique des lieux, pour la réglementation des entrées et des sorties des marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toutes sortes aux abords du Palais.

Art.14 : Toutes démonstrations sonores ou bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur l'espace d'exposition des partenaires, en dehors d'une cabine insonorisée ou d'un lieu fermé répondant à des normes telles qu'aucune gêne ne pourrait être occasionnée pour l'entourage immédiat de l'exposant.

Art.15 : Pendant la période d'aménagement, le matériel pourra être introduit librement sous la seule responsabilité des partenaires. Les partenaires sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur espace. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

Règlement : Sécurité

Art.16 : De façon générale, les partenaires sont tenus de respecter le règlement s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture. A titre particulier, ils doivent se référer aux consignes de sécurité du Palais.

Art.17 : Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques ainsi qu'au propriétaire des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents au congrès.

Règlement : Dispositions diverses

Art.18 : Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le congrès ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs. Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées seraient réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

Art.19 : Le Comité d'Organisation ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de participants inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Art.20 : En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.

Cachet, date et signature

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente du dossier du Rendez-Vous de l'Assurance Transports

**A retourner à
CL Communication
BP 103 – 69643 Caluire cedex
Fax : 04 78 08 42 23**